

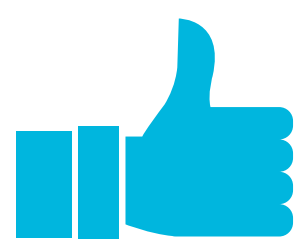
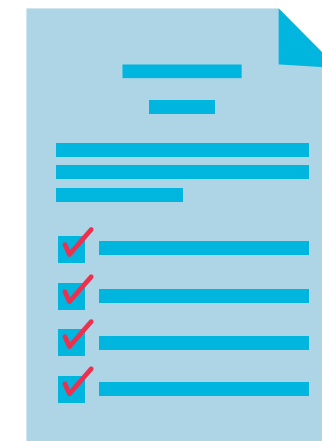
ACCUEIL À LA MAIRIE ET AU TRAIT D'UNION / CCAS



Si la mairie et le Trait d'Union / CCAS ne sont plus accessibles au public, une permanence téléphonique a été mise en place pour répondre aux appels du public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Si la réponse ne peut pas être donnée immédiatement, la personne sera rappelée par le service compétent. De même, une astreinte état civil (naissances et décès) fonctionne le samedi au 02 41 79 74 91 une adresse mail est également à disposition du public : confinement@ville-lespontsdece.fr

LES RENDEZ-VOUS PRÉVUS POUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ SONT-ILS MAINTENUS ?

Les rendez-vous pour les titres d'identité (cartes d'identité et passeports) sont annulés jusqu'à la fin du confinement. Ils reprendront à partir de la réouverture de la mairie. Des plages de rendez-vous élargies permettront un accueil plus important.

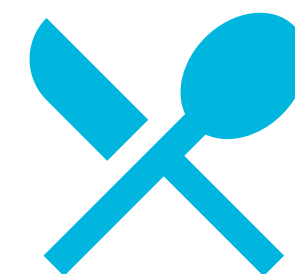


JE SUIS SEULE , QUELQU'UN PEUT-IL M'AIDER ?

Oui la ville mis en place un réseau d'entraide réservé aux personnes isolées, ne pouvant se déplacer ou n'ayant pas de personnes aidantes à proximité. Une permanence téléphonique est ouverte chaque matin au 02 41 79 75 72 ainsi qu'une adresse mail : solidaritecovid19@ville-lespontsdece.fr.

JE SOUHAITE PROFITER DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE, ET CE POSSIBLE ?

Oui, le CCAS distribue actuellement des repas dans 70 foyers environ. Pour bénéficier de ce service et pour en connaître les conditions, il faut appeler le **02 41 79 75 72**



J'AI UN PEU DE TEMPS, JE PEUX RENDRE QUELQUES SERVICES DANS MON QUARTIER

Dans le respect des règles de confinement des mesures de distanciation, il est possible de rejoindre le réseau de bénévoles créé par la CCAS. Il suffit d'appeler au **02 41 79 75 72**

JE SUIS SOIGNANT, PERSONNEL MÉDICAL ET/ OU INDISPENSABLE À LA GESTION SANITAIRE DE LA CRISE, PUIS-JE FAIRE GARDER MON ENFANT ?

Oui, la ville a mis en place dans une école un accueil pour les enfants des personnels concernés. Cet accueil est gratuit de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (pique nique à fournir) il sera mis en place également pendant les congés de printemps. Il suffit d'écrire à education@ville-lespontsdece.fr
Pour les autres parents sans solution de garde, le Relais Assistants Maternels peut vous mettre en contact avec des professionnels : ram@ville-lespontsdece.fr



LES COMMERCES SONT-ILS OUVERTS ?

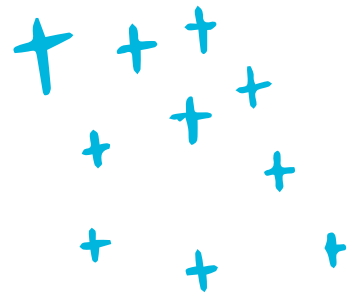
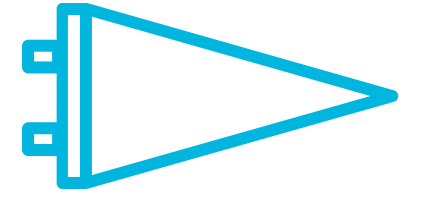
La liste des commerces ouverts est sur le site internet de la ville et régulièrement remise à jour en fonction des informations dont nous disposons. Les marchés hebdomadaires du vendredi (place Leclerc) et du dimanche (place Claude-Gendron) sont maintenus de 8h30 à 12h30.

PUIS-JE CONTINUER MES PRATIQUES SPORTIVE, CULTURELLE OU ASSOCIATIVE

Non, les bâtiments municipaux sont fermés au public, y compris les parcs de loisirs (parc de la Guillebotte, Claude-Debussy, Boire salée..), le stade, les courts de tennis et tous les jeux pour enfants et aires de jeux de type skateparc. La médiathèque est également fermée mais propose de nombreuses activités à partir de son site internet et de sa page Facebook.

Les spectacles de la saison culturelle et les expositions de Rive d'arts sont également suspendus jusqu'à nouvel ordre.

La pratique d'une activité sportive est limitée selon les termes du confinement (dans un rayon de 1 km autour de son domicile, une fois par jour, 1h maximum).



PUIS-JE ALLER AU CIMETIÈRE ?

Non, les cimetières sont fermés sauf pour les sépultures pour lesquelles seules 20 personnes sont autorisées.

LES TRANSPORTS EN COMMUN FONCTIONNENT-ILS ENCORE ?

Le réseau IRIGO fonctionne toujours mais en mode réduit. Informations sur le site irigo.fr ou sur sa page Facebook.



LES DÉCHETS SONT-ILS LES TOUJOURS RAMASSÉS ?

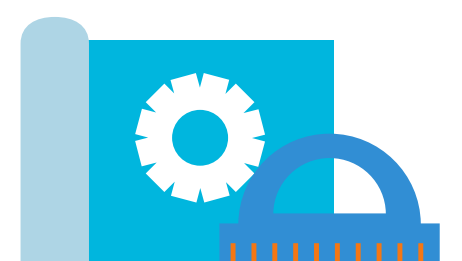
Angers Loire Métropole a adapté ses collectes en fonction du personnel mobilisé. Il est possible de voir les jours de collecte sur la carte à partir de ce lien : <http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/index.html>

Seuls les bacs ordures ménagères et tri seront vidés par leurs services, aucun ramassage d'encombrants ne sera assuré. La collecte des conteneurs enterrés et aériens est assurée par contre les déchetteries sont closes et il vous est demandé expressément de ne pas déposer vos déchets autour des poubelles ou des conteneurs afin de ne pas exposer inutilement les agents municipaux. Garder vos déchets verts en attendant la réouverture des déchetteries.

QU'EN EST-IL POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Le service urbanisme traite les demandes complètes qui lui arrive de façon dématérialisé mais le délai de traitement est forcément impacté.

L'ensemble des procédures se trouve sur le site de la Ville.



SI J'AI DES SYMPTÔMES DE LA MALADIE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

S'il s'agit de toux et/ou de fièvre, il faut appeler votre médecin (médecin traitant ou téléconsultation), rester à son domicile et s'isoler. Ne pas se rendre directement chez votre médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Si vous avez aussi des difficultés à respirer, il faut appeler le 15. En cas de doute sur votre état de santé, vous pouvez aussi consulter www.maladiecoronavirus.fr ou contactez le 0 800 130 000.

COMMENT ÊTRE INFORMÉ DE CE QUI SE FAIT ?

Toutes les informations concernant l'actualité de la ville sont sur le site internet www.lespontsdece.fr, sur sa page Facebook et le fil Twitter. Tous les 15 jours, une newsletter est également envoyée gratuitement (abonnement gratuit à faire sur la page d'accueil du site internet).

